



RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2010

SOMMAIRE

	PAGES
RAPPORT DE GESTION	3 à 23
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010	24 à 46
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	47 à 49

RAPPORT DE GESTION

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, en application des dispositions statutaires de la Société et des dispositions légales, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. INFORMATIONS SUR LA VIE ECONOMIQUE DE LA SOCIETE

1.1 SITUATION DE LA SOCIETE

L'activité de la société est exclusivement consacrée à la recherche et au développement d'un produit innovant dans le secteur médical. Aucune commercialisation n'est prévue à court terme. La société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis 2008.

1.1.1. Evolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

La société poursuit ses activités de recherche et développement en accentuant ses efforts de mise en place de moyens et de sous-traitance en vue des essais cliniques prévus fin 2011. Elle ne génère à ce stade aucun chiffre d'affaires et toutes ses ressources sont consacrées au projet de développement du cœur artificiel total.

Les achats et charges externes pour un montant de 11 190 896 Euros ont sensiblement progressé en comparaison avec les dépenses de l'exercice précédent de 19 mois. Cette évolution, conforme au budget, correspond au plan de montée en activité du projet. A titre d'exemple, d'une part le nombre d'assistants techniques travaillant sur site est passé de 30 à 47 et d'autre part un certain nombre de travaux confiés à des coopérants externes a été finalisé notamment les études de qualification de l'électronique et la réalisation des modules électroniques de la prothèse, les études de conception et la réalisation des câbles implantables, les études de fiabilité du système et groupe moto pompe, les études de conception du module de communication externe et les réalisations des constituants des premières prothèses.

Le nombre de salariés de la société a augmenté pour atteindre 30 personnes à fin 2010. Ces embauches ont permis de renforcer la Direction Technique.

Au cours de l'exercice, la salle blanche, unité d'intégration des prothèses, a été réceptionnée, qualifiée et mise en service. Des moyens d'assemblage spécifiques et bancs d'essais développés par la société ont été recettés et installés dans la salle d'intégration. D'autres moyens industriels ont été produits et mis en service pour la réalisation des essais de performance et de fatigue : un simulateur « Hardware in the Loop » permettant de tester l'électronique dans un environnement simulé, un moyen d'essais pour les capteurs, un moyen d'essais pour les essais de fatigue des constituants de la prothèse et un autre dédié aux essais de fatigue de la prothèse. Au total les investissements corporels de l'année 2010 se sont élevés à 1 114 205 €.

Au cours de l'exercice un programme d'amélioration des coûts a été conduit sur les différents sous ensembles de la prothèse. C'est ainsi que ce programme a conduit in fine à l'utilisation de valves standard du commerce permettant de réduire sensiblement le coût de la prothèse.

Les deux premières prothèses ont été assemblées dans la salle blanche Carmat en utilisant les moyens spéciaux développés et les process industriels mis au point par l'équipe industrielle. Ces moyens et ces

méthodes visent à assurer la reproductibilité de la fabrication et la qualité des différentes opérations. Les essais pré cliniques (biocompatibilité, logiciel, performances) et de qualification in vitro se sont poursuivis à différents niveaux d'intégration.

Les comités scientifiques ont été constitués en avril avec des chirurgiens et des cardiologues renommés de différents hôpitaux européens et américains. Une réunion de ces comités s'est déroulée le 12 septembre 2010 à Genève sous la présidence du Professeur Alain Carpentier.

De plus, au niveau médical, une équipe de chirurgiens issue de plusieurs centres hospitaliers collabore au programme. Les discussions engagées avec l'Hôpital associatif Marie Lannelongue ont abouti et se sont concrétisées par une prise de participation dans la société lors de l'admission des actions sur le marché Alternext.

En complément des augmentations de capital évoquées ci-dessous nous avons également réalisé des avancées dans le développement vis-à-vis de l'OSEO et du Conseil Général des Yvelines :

- Le premier jalon du contrat OSEO, l'étape clé n°1, a été franchi le 1^{er} janvier 2010 avec un mois de décalage pour des commodités administratives et comptables liées à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009,
- Le deuxième jalon du contrat OSEO, l'étape clé n°2, a été franchi le 1^{er} novembre 2010 sur la base des fabrications des deux premiers cœurs artificiels,
- La réunion de fin de projet « installation salle blanche » avec le Conseil Général des Yvelines s'est déroulée le 24 novembre 2010 et a conclu à l'acceptation des travaux.

1.1.2. Financements obtenus

Au cours de l'exercice, la société a procédé à sept augmentations de capital :

- 1) Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 5 février 2010 ont décidé l'augmentation du capital social d'un montant de 4 750 Euros pour le porter de 86 250 Euros à 91 000 Euros par émission de 4 750 actions de préférence de catégorie A d'une valeur nominale de 1 Euro, émises au prix unitaire de 200 Euros, soit avec une prime d'émission de 199 Euros par action, auxquelles étaient attachés 4 750 bons de souscription d'actions de préférence de catégorie A « Ratchet » (les « ABSA-A »). La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 8 163 750 à 9 109 000 Euros.
- 2) L'exercice de 6 BSA-1 a permis la réalisation d'une deuxième augmentation de capital, en date du 8 avril 2010, d'un montant de 21 478 Euros, pour le porter de 91 000 Euros à 112 478 Euros, par émission de 21 478 actions de préférence de catégorie A d'une valeur nominale de 1 Euro, émises au prix unitaire de 1 Euro, auxquelles étaient attachés 21 478 bons de souscription d'actions de préférence de catégorie A « Ratchet » (les « ABSA-A »).
- 3) L'exercice de 4 BSA-LI a permis la réalisation d'une troisième augmentation de capital, en date du 7 juillet 2010, d'un montant de 1 751 Euros, pour le porter de 112 478 Euros à 114 229 Euros, par émission de 1 751 actions de préférence de catégorie A d'une valeur nominale de 1 Euro, émises au prix unitaire de 1 Euro, converties en 43.775 actions ordinaires, après la division de la valeur nominale.
- 4) La société a finalisé la procédure d'introduction de ses titres sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris. La première cotation ainsi que l'avis NYSE-Euronext de résultat et d'admission aux négociations des actions de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris sont intervenus le 7 juillet 2010, entraînant la renonciation par leurs titulaires au bénéfice des BSA-Ratchet, la conversion des actions de préférence en actions ordinaires et la division du nominal par 25 (nominal ramené de 1 Euro à 0,04 Euro par augmentation du nombre d'actions de 114 229 à 2 855 725). La diffusion des titres dans le public a été réalisée par une augmentation de capital de 33 080 Euros, portant son montant de 114 229 Euros à 147 309 Euros, réalisée par émission de 827 002 actions ordinaires de 0,04 Euro de nominal.

La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 9 109 000 à 24 582 207 Euros, soit une augmentation de 15 473 207 Euros (avant déduction des frais d'émission).

Compte tenu d'un montant de 1 318 667 Euros de frais liés à l'augmentation de capital qui ont été déduits de la prime d'émission en application de la méthode de comptabilisation préférentielle, le montant net de l'augmentation de la prime d'émission au titre de cette augmentation de capital ressort à 14 154 540 Euros, cette dernière s'élevant par conséquent à 23 263 540 Euros.

- 5) Consécutivement à l'introduction en bourse, l'emprunt obligataire d'un montant de 2 000 000 Euros a été converti en 106 666 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,04 Euro, assorties d'une prime de conversion d'un montant unitaire de 18,71 Euros, comme prévu dans les modalités fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2010, portant le capital de 147 309 Euros à 151 576 Euros. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 23 263 540 à 25 259 273 Euros.
- 6) L'exercice de 10 000 BSA-OC a permis la réalisation d'une sixième augmentation de capital, en date du 12 juillet 2010, d'un montant de 427 Euros, pour le porter de 151 576 Euros à 152 002 Euros, par émission de 10 666 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,04 Euro, émises au prix unitaire de 0,04 Euro.
- 7) Enfin, la mise en œuvre de l'option de surallocation autorisée par l'Assemblée Générale du 7 mai 2010, dans le cadre de l'introduction des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris a entraîné une septième augmentation de capital, en date du 22 juillet 2010, d'un montant de 1 112 Euros, pour le porter de 152 002 Euros à 153 114 Euros, par émission de 27 802 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,04 Euro, émises au prix unitaire de 18,75 Euros, soit avec une prime d'émission de 18,71 Euros par action. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 25 259 273 à 25 779 449 Euros.

La société a en outre opté pour le Crédit d'Impôt Recherche pour la première fois au titre de l'année civile 2009. Cette option est maintenue pour l'exercice 2010. Le Crédit d'Impôt Recherche afférent à l'exercice 2010 a été comptabilisé sur la ligne « Impôt sur les bénéficiaires » du compte de résultat (détail en note 5.3 de la présente annexe) et figure sur la ligne « autres créances » du bilan .

La société a bénéficié au cours de la période d'avances remboursables pour un montant de 1 472 588 Euros et de deux subventions d'exploitation pour 4 297 697 Euros auprès d'OSEO et 750 000 Euros auprès du Conseil Général des Yvelines, qui ont été comptabilisées sur la ligne « Subventions d'exploitation » du compte de résultat (détail en note 5.1 de la présente annexe).

1.1.3. Acquisition d'immobilisations

Les comptes de l'exercice font ressortir un montant total de 1 567 851 euros d'acquisition d'immobilisations. Ce montant est principalement constitué de :

- Installations techniques, matériel et outillage industriel, pour un montant de 698 516 euros et correspondant au solde de la facturation de la salle blanche et à la facturation de matériels techniques réceptionnés au cours de la période (spectromètre, bancs d'essai, isolateur, simulateur HIL) ;
- Installations générales, agencements et aménagements divers, pour un montant de 145 655 euros et correspondant à l'aménagement de locaux supplémentaires pris en cours d'année ;
- Immobilisations corporelles en cours, pour un montant de 231 682 euros et correspondant à des bancs d'essai et de test non encore réceptionnés au 31 décembre 2010.
- Immobilisations financières pour un montant de 348 380 euros, dont 300 000 euros correspondant aux sommes affectées au contrat de liquidité mis en œuvre pour assurer la régularité de cotation en bourse du titre.

1.1.4. Variation du BFR

La variation négative du BFR sur l'exercice s'élève à 456 006 euros. Cette augmentation du besoin en fonds de roulement a pour principale origine l'évolution de deux postes du bilan :

- L'augmentation du poste « Fournisseurs et comptes rattachés » d'un montant de 3 263 094 euros sur l'exercice. Cette augmentation est la conséquence de la hausse de l'activité sur l'exercice.
- L'augmentation en parallèle du poste « autres créances » d'un montant de 3 814 762 euros sur l'exercice, notamment constitué des éléments suivants :

Poste	Variation	Commentaire
Crédit d'Impôt Recherche	+ 1 635K euros	Variation entre le Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice comptabilisé au 31 décembre 2010 (2 819K euros) et celui comptabilisé au 31 décembre 2009 (1 184K euros), lequel a été remboursé au cours de la période.
TVA déductible	+ 512K euros	Augmentation de la TVA déductible corrélativement à l'augmentation de l'encours fournisseurs sur la période
Crédit de TVA	+ 72K euros	Différence entre les crédits remboursables à la clôture de l'exercice (525K euros) et ceux comptabilisés au 31 décembre 2009 (453K euros)
Subventions à recevoir	+ 1 508K euros	Comptabilisation de produits à recevoir au titre des subventions acquises au cours de l'exercice et non encore reçues à la clôture de l'exercice.

1.2 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

A notre connaissance il n'existe pas de nouveaux risques par rapport à ceux identifiés dans le document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 21 mai 2010 sous le numéro I.10-037 (ci-après le « Document de Base ») et notamment pour les deux prochaines années, et non limité à, le risque d'échec ou de retard de développement du cœur artificiel total, le risque de dépendance vis-à-vis des partenariats et collaborations stratégiques et futurs, le risque lié à l'externalisation de la fabrication des composants du cœur artificiel total, le risque lié à l'approvisionnement, le risque relatif à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé, le risque lié à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant, le risque spécifique lié aux études précliniques et aux essais cliniques, le risque lié aux pertes prévisionnelles et le risque de ressources incertaines en capitaux et financements complémentaires.

1.3 LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

Les dettes de la société s'élèvent à 5 536 364 Euros à la clôture de l'exercice et sont constituées de :

- 78 096 Euros au titre des intérêts courus sur les avances remboursables reçues d'OSEO ;
- 5 458 268 Euros de dettes d'exploitation, principalement constituées des dettes envers les fournisseurs (4 186 770 Euros).

La société ne présente aucun endettement à long terme à l'exception des Avances remboursables conditionnées (avances OSEO remboursables en cas de succès du projet) classées en Autres fonds propres pour un montant de 2 018 892 euros au 31 décembre 2010.

1.4 LES PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE L'EXERCICE

Voir paragraphe 1.7

1.5 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour les deux prochaines années la société se consacre exclusivement au développement et à la mise au point du cœur artificiel total.

Avant fin 2011, la Société prévoit de réaliser les premiers essais cliniques en vue d'un marquage CE et d'une commercialisation en 2013.

La trésorerie de la société ainsi que les subventions prévues permettront à la société d'assurer l'avancement de ses activités conformément aux indications données dans le Document de Base.

1.6 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le versement de la subvention OSEO correspondant à la période du 1^{er} novembre 2010 au 30 avril 2011 est intervenu le 3 janvier 2011 pour un montant total de 3 519 904 Euros, dont 1 207 687 Euros inscrits à l'actif comme subvention à recevoir au 31 décembre 2010. Le montant total de la trésorerie à cette date est donc porté à 14 935 727 Euros.

Par ailleurs le solde de la subvention octroyée par le Conseil Général des Yvelines restant à percevoir au 31 décembre 2010 et qui a fait l'objet de la comptabilisation d'un produit à recevoir à cette date a été encaissé en date du 4 février 2011 pour un montant de 300 000 Euros.

1.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'activité de la Société est entièrement consacrée à la recherche et développement et à la mise au point d'un cœur artificiel total.

Les activités de recherche et développement se sont développées suivant trois axes principaux :

- L'étude et le développement des moyens, outillages et méthodes permettant la fabrication de prothèses dans un milieu à empoussièremement contrôlé,
- Les essais d'hémocompatibilité des matériaux en contact avec le sang ont été réalisés et sont concluants,
- L'intégration des premières prothèses utilisant la salle blanche,
- Le développement et la réalisation de moyens d'essais reproduisant les conditions de fonctionnement réelles pour tester les performances d'une part et la fiabilité d'autre part.

2. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous rappelons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément à la réglementation et aux principes comptables français, en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif. Il est cependant rappelé que l'exercice 2009 couvrait les 19 premiers mois d'activité de la société.

2.1 COMPTES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2010 est à néant. Il était également à néant au titre de l'exercice précédent.

Les produits l'exploitation comprennent uniquement les subventions d'exploitation et se sont élevés à la somme de 5 048 697 Euros.

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 15 530 940 Euros, contre 10 806 620 Euros pour l'exercice précédent, comprenant notamment :

- les traitements et salaires pour un montant de 2 497 603 Euros contre 1 950 008 Euros pour l'exercice précédent ;
- les charges sociales pour un montant de 448 869 Euros contre 454 250 Euros pour l'exercice précédent ;
- les achats (autres que matières premières) et charges externes pour un montant de 11 190 896 Euros contre 7 582 199 Euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 26 contre 20 pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -10 482 243 Euros, contre -5 983 982 Euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -20 807 Euros, il s'établit à -10 503 050 Euros contre -5 906 346 Euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 16 066 Euros et du Crédit d'impôt recherche de 2 750 499 Euros, l'exercice clos le 31 décembre 2010 se solde par une perte de -7 736 485 Euros, contre une perte de -4 722 004 Euros pour l'exercice précédent.

2.2 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le total du bilan s'élève à 21 047 688 Euros, contre 6 051 723 Euros pour l'exercice précédent.

La variation de l'actif du bilan est la conséquence de l'augmentation des postes de l'actif immobilisé, qui s'élève à 3 582 600 Euros, contre 3 243 191 Euros pour l'exercice précédent. Les acquisitions d'immobilisations d'un montant de 1 566 898 Euros ont été partiellement compensées par l'augmentation des amortissements d'un montant de 1 227 217 Euros.

L'actif circulant s'élève à 17 465 088 Euros au 31 décembre 2010, solde constitué des créances pour un montant de 5 695 270 Euros et de la trésorerie pour un montant de 11 415 823 Euros, contre 2 808 532 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

La variation des capitaux propres sur l'exercice s'élève à 9 946 079 Euros de sorte que ceux-ci ressortent à 13 474 075 Euros au 31 décembre 2010, contre 3 527 996 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

Les autres fonds propres sont passés de 546 304 Euros à 2 018 892 Euros au 31 décembre 2010, soit une variation de 1 472 588 Euros.

Enfin, les dettes à la clôture de l'exercice 2010 s'élèvent à 5 536 364 Euros, contre 1 972 923 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

2.3 PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés. Ces comptes font apparaître une perte nette de -7 736 485 Euros.

Nous vous proposons d'affecter cette perte au poste Report à nouveau.

2.4 CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

2.5 INFORMATION SUR LES DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au titre des trois derniers exercices.

2.6 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes sur les délais de paiement de nos fournisseurs :

Au 31 décembre 2010, les dettes envers les fournisseurs représentent un total de 4 514 859 Euros, rapprochées comme suit des montants figurant aux états financiers :

	31/12/2010	31/12/2009
Dettes fournisseurs et comptes rattachés figurant au passif	4 186 770	923 676
Moins : postes fournisseurs débiteurs figurant à l'actif du bilan	(100 519)	
Moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique	(2 285 494)	(878 491)
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	328 089	525 586
Moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique	(83 934)	
Soit	2 044 912	570 771

La décomposition de ce montant par échéances est précisée ci-après, sur la base des échéances négociées avec les fournisseurs :

	31/12/2010	31/12/2009
Echues (incluant les fournisseurs débiteurs)	(96 430)	
Dettes échéant à 30 jours	1 258 827	209 557
Dettes échéant à 60 jours	860 987	186 227
Dettes échéant à plus de 60 jours (1)	21 528	174 987

- (1) Dettes correspondant à la facturation de retenues de garantie sur des immobilisations réceptionnées en 2010 et dont la date de paiement est contractuellement fixée au 30 septembre 2011 et au 30 septembre 2012.

2.7 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

3. INFORMATIONS SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE

3.1 CONVENTIONS REGLEMENTEES

3.1.1 Conventions visées par l'article L225.38 du Code de Commerce (réglementées)

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce (réglementées) n'a été conclue. Le contrat de redevances conclu entre la société, d'une part, et le Professeur Carpentier et Matra Défense, d'autre part, reste en vigueur mais n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2010.

3.1.2 Conventions visées par l'article L225-391 du Code de Commerce (courantes)

En raison des compétences spécifiques recherchées et des relations historiques, la Société entretient des relations commerciales avec les filiales du Groupe EADS suivantes dans le cadre normal de son activité et à des conditions financières usuelles pour le type de prestations réalisées.

Conventions antérieures poursuivies au cours de l'exercice

- EADS ITS pour un montant de 282 350 euros pour la fourniture de l'informatique et de la téléphonie et l'infogérance ;
- MATRA ELECTRONIQUE pour un montant de 927 085 euros pour la fabrication de l'électronique intégré de la prothèse et son test ;
- APSYS pour un montant de 291 228 euros pour la réalisation des études de sureté de fonctionnement et l'analyse de risque système ;
- ASTRIUM pour un montant de 508 750 euros pour l'étude de qualification de l'électronique de la prothèse et l'établissement du dossier de justification des performances.

Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice

- MBDA FRANCE pour un montant de 151 796 euros pour la réalisation d'expertise électronique et électromécanique et de conseil pour la fabrication ;
- EADS Defence Security (Cassidian) pour un montant de 105 411 euros au titre d'une convention de prêt de personnel pour des spécialistes de l'industrialisation et des essais de matériels embarqués ;
- EADS Aeroassurances pour un montant de 2 429 € pour les couvertures assurance individuelle accidents.

3.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

3.2.1 Actions gratuites et stock-options

La Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions et n'a mis en place aucun plan d'achat ou de souscription d'actions.

3.2.2 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons ci-après les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice :

Personnes concernées	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Montant de l'opération
TRUFFLE CAPITAL (membre du Conseil d'administration)	Cession	22/07/2010	1.050	43.414,56 €
TRUFFLE CAPITAL(membre du Conseil d'administration)	Cession	18/11/2010	10.433	303.225,76 €
TRUFFLE CAPITAL(membre du Conseil d'administration)	Cession	19/11/2010	100	2.800 €
TRUFFLE CAPITAL (membre du Conseil d'administration)	Cession	22/11/2010	800	22.684,80 €
TRUFFLE CAPITAL (membre du Conseil d'administration)	Cession	14/12/2010	4.438	127.166 €
TRUFFLE CAPITAL (membre du Conseil d'administration)	Cession	15/12/2010	1.000	28.624,60 €
TRUFFLE CAPITAL (membre du Conseil d'administration)	Cession	16/12/2010	1.969	56.684,95 €
TRUFFLE CAPITAL (membre du Conseil d'administration)	Cession	17/12/2010	3.700	107.298,52 €
TRUFFLE CAPITAL (membre du Conseil d'administration)	Cession	20/12/2010	1.986	56.750,15 €
TRUFFLE CAPITAL (membre du Conseil d'administration)	Cession	21/12/2010	1.445	41.645,48 €
TRUFFLE CAPITAL (membre du Conseil d'administration)	Cession	22/12/2010	1.195	34.498,81 €
TRUFFLE CAPITAL(membre du Conseil d'administration)	Cession	23/12/2010	351	10.170,26 €
TRUFFLE CAPITAL (membre du Conseil d'administration)	Cession	31/12/2010	3.806	108.246,44 €

3.2.3 Liste des mandats exercés

En application de l'article L. 225-102-1, il est précisé en **Annexe 2** la liste des mandats exercés par les dirigeants de CARMAT dans d'autres sociétés.

3.2.4 Rémunérations des dirigeants

Le total des rémunérations versées aux administrateurs sous forme de jetons de présence s'élève à 80 000 Euros au titre de l'exercice.

Le total des rémunérations allouées aux membres des organes de direction sur l'exercice s'élève à 722 628 Euros et se décompose comme suit :

Salaires bruts	503 179
Avantages en nature	26 345
Bonus	193 104
Rémunérations totales	722 628

3.3 INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

3.3.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2010 (après prise en compte des droits de vote double attachés aux actions inscrites nominativement au profit d'un même bénéficiaire depuis au moins deux ans):

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
M. Alain CARPENTIER	548.583	1.079.833	14,33	19,12
ARSF « Alain CARPENTIER »	115.000	230.000	3,00	4,07
MATRA DEFENSE	1.248.066	2.123.066	32,60	37,59
Fonds gérés par TRUFFLE CAPITAL	1.294.940	1.595.190	33,83	28,24
Total	3.206.589	5.028.089	83,76	89,02

3.3.2 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

3.3.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Nous devons également vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours et ce conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu pour une durée de 1 an avec un prestataire de services financiers indépendant :

- achat de 23 239 actions au cours moyen de 26,72 Euros
- vente de 22 121 actions au cours moyen de 27,38 Euros

Au 31 décembre 2010, la Société détenait 1 118 de ses propres actions, soit 0,03 % du capital social.

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une plus-value nette de 16 331 Euros.

3.4 AUTRES INFORMATIONS

3.4.1 Prises de participation et prises de contrôle

Conformément aux dispositions des articles L.233-6 et L.247-1 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a procédé à aucune prise de participation ni prise de contrôle au cours de l'exercice.

3.4.2 Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en **Annexe 3**, les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce. Aucune de ces délégations de compétence n'a été utilisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice.

3.4.3 Titres donnant accès au capital social

Nous vous indiquons ci-après, en **Annexe 4**, les titres donnant accès au capital de la Société.

ANNEXE 1 :

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(En Euros)

	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social				86 250	153 114
Nbre des actions ordinaires existantes				86 250	3 027 061
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					324 375
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				5 200 345-	9 245 595-
Impôts sur les bénéfices				1 104 342-	2 750 499-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				4 722 004-	7 736 485-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions				46.56-	1.70-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				54.75	2.02
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice				20	26
Montant de la masse salariale de l'exercice				1 963 250	2 523 940
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice				454 250	448 869

ANNEXE 2 :

MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date d'enregistrement du document de référence
M. Jean-Claude Cadudal	<u>1^{ère} nomination (sous forme de SA) :</u> 7 mai 2010 <u>Echéance du mandat :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	Président du Conseil d'administration	Néant	- Président Directeur Général de Matra Défense ; - Directeur des opérations internationales du Groupe EADS
Pr. Alain Carpentier	<u>1^{ère} nomination (sous forme de SA) :</u> 7 mai 2010 <u>Echéance du mandat :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	Administrateur	- Administrateur de la FONDATION SINGER POLIGNAC - Administrateur de l'ASSOCIATION RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE LA FONDATION ALAIN CARPENTIER - Président de l'ACADEMIE DES SCIENCES	Néant

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date d'enregistrement du document de référence
Truffle Capital représenté par Dr. Philippe Pouletty	<u>1^{ère} nomination (sous forme de SA) :</u> 7 mai 2010 <u>Echéance du mandat :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de BMD SA - Président du Conseil d'Administration de DEINOVE SA - Président du Conseil d'Administration de SPLICOS SAS - Administrateur de THERACLION SA - Administrateur de NEOVACS SA - Administrateur de PHARNEXT SAS - Administrateur de PLASMAPRIME SAS - Directeur Général et Administrateur de TRUFFLE CAPITAL SAS - Administrateur de VEXIM SAS - Administrateur de WITTYCELL SA - Administrateur de IMMUNE TARGETING SYSTEMS LTD (Royaume-Uni) - Administrateur de SYMETIS (Suisse) - Membre du Conseil de Surveillance de CYTOMICS SA - Membre du Conseil de Surveillance de INNATE PHARMA SA - Administrateur de FRANCE BIOTECH (Association Loi 1901) 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur jusqu'en 2008 : CONJUCHEM BIOTECHNOLOGIES Inc. (Canada) - Administrateur jusqu'en 2007 : DRUGABUSE SCIENCES SAS - Président 2001 à 2009 - FRANCE BIOTECH
M. Marcello Conviti	<u>1^{ère} nomination (sous forme de SA) :</u> 7 mai 2010 <u>Echéance du mandat :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	Administrateur Directeur Général	Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur d'EUCOMED - Administrateur EDWARDS LIFESCENCES ITALY - Senior Vice President Strategy and New Business Development EDWARDS LIFESCENCES

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date d'enregistrement du document de référence
M. André-Michel Ballester	<u>1^{ère} nomination (sous forme de SA) :</u> 7 mai 2010 <u>Echéance du mandat :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	Administrateur indépendant	- Administratore Delegato (CEO) Sorin Spa – Milan (Italie) - Administrateur Indépendant Nexway SAS – Nanterre - Administrateur Indépendant IMI GmbH – Bonn (Allemagne)	Néant
M. Michel Finance	<u>1^{ère} nomination (sous forme de SA) :</u> 7 mai 2010 <u>Echéance du mandat :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	Administrateur	- Directeur Général et administrateur de BMD SA - Administrateur de NEOVACS SA - Administrateur de FRANCE BIOTECH (Association Loi 1901)	Néant

<p>M. Henri Lachmann</p>	<p><u>1^{ère} nomination</u> (sous forme de SA) : 23 décembre 2010</p> <p><u>Echéance du mandat :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015</p>	<p>Administrateur indépendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil de Surveillance de SCHNEIDER ELECTRIC SA - Vice-Président du Conseil de Surveillance de VIVENDI SA - Membre du Conseil de Surveillance de Groupe NORBERT DENTRESSANGLE - Administrateur d'AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE - Censeur de FIMALAC - Censeur de TAJAN - Président du Conseil d'administration du CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE - Président de la FONDATION POUR LE DROIT CONTINENTAL - Membre du CONSEIL DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES - Membre du COMITE D'ORIENTATION DE L'INSTITUT DE L'ENTREPRISE - Administrateur de l'ASSOCIATION NATIONALE DES SOCIETES PAR ACTIONS - Président de L'INSTITUT TELEMAQUE - Vice-Président et Trésorier de L'INSTITUT MONTAIGNE - Président du Conseil Consultatif des Campus d'Excellence au Commissariat Général à l'Investissement (Grand Emprunt) - Administrateur de SOLIDARITES ACTIVE - Administrateur de PLANET FINANCE - Administrateur de la FONDATION ENTREPRENDRE - Président de l'Association PACTE PME et de PACTE PME INTERNATIONAL - Président pour la partie française, du Groupe de Haut Niveau Franco-Mexicain 	<ul style="list-style-type: none"> - Président-Directeur Général de SCHNEIDER ELECTRIC SA - Président de SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS - Membre du Conseil de Surveillance d'AXA, - Administrateur de diverses sociétés du Groupe SCHNEIDER ELECTRIC - Administrateur de VIVENDI UNIVERSAL - Administrateur de FINAXA et de diverses filiales du groupe AXA
--------------------------	--	---------------------------------------	---	---

ANNEXE 3 :

DELEGATIONS DE COMPETENCE

Résolution	Objet de la résolution	Montant nominal maximal en euros	Modalités de détermination du prix d'émission	Durée de l'autorisation et expiration
22 ^{ème}	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider, sous condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris soit l'émission, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes ;	Montant nominal des augmentations de capital : 120 000 euros* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25 000 000 euros**	-	26 mois
23 ^{ème}	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider, sous condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription</u> des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	Montant nominal des augmentations de capital : 120 000 euros* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25 000 000 euros**	au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 %,	18 mois
24 ^{ème}	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider, sous condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public</u> .	Montant nominal des augmentations de capital : 120 000 euros* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25 000 000 euros**	au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 %,	26 mois
25 ^{ème}	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider, sous condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>par placement privé</u> et dans la limite de 20% du capital social par an	Montant nominal des augmentations de capital : 120 000 euros* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25 000 000 euros**	au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 20 %,	26 mois
26 ^{ème}	Autorisation à donner au Conseil d'Administration, sous condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	Montant nominal des augmentations de capital : 120 000 euros* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25 000 000 euros**	-	26 mois

Note : les plafonds susmentionnés peuvent, le cas échéant, être relevés du montant supplémentaires des actions ou valeurs mobilières à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions du Code de Commerce.

* Le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 120 000 euros dans la 28^{ème} résolution.

** Le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé de 25 000 000 euros dans la 28^{ème} résolution.

Hormis la délégation du 8 juillet 2009 relative à l'émission de 4 555 BSA-2009-2 dont le solde non émis s'élève à 1 519 BSA-2009-2, il n'existe pas d'autre délégation en vigueur.

ANNEXE 4 :

TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

I. LES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

1. BSA-1 (Quatrième Résolution de l'Assemblée Générale du 1^{er} octobre 2008, Quatrième Résolution de l'Assemblée Générale du 5 février 2010, Décision du Président du 8 avril 2010)

- 6 BSA-1 ont été émis et attribués comme suit ;
 - 1 BSA-1 souscrit par FCPI UFF Innovation 5 ;
 - 1 BSA-1 souscrit par FCPI Europe Innovation 2006 ;
 - 1 BSA-1 souscrit par FCPR Truffle Capital II ;
 - 1 BSA-1 souscrit par FCPI Fortune ;
 - 1 BSA-1 souscrit par la société MATRA DEFENSE ;
 - 1 BSA-1 souscrit par le Professeur Alain CARPENTIER ;

- Les 6 BSA-1 ont été exercés comme suit ;
 - 1 BSA-1 par FCPI UFF Innovation 5, donnant droit à 8.494 actions de préférence ABSA-A ;
 - 1 BSA-1 par FCPI Europe Innovation 2006, donnant droit à 3.658 actions de préférence ABSA-A ;
 - 1 BSA-1 par FCPR Truffle Capital II, donnant droit à 3.706 actions de préférence ABSA-A ;
 - 1 BSA-1 par FCPI Fortune, donnant droit à 884 actions de préférence ABSA-A ;
 - 1 BSA-1 par la société MATRA DEFENSE, donnant droit à 4.256 actions de préférence ABSA-A ;
 - 1 BSA-1 par le Professeur Alain CARPENTIER, donnant droit à 480 actions de préférence ABSA-A ;

- à ce jour, il ne reste plus aucun BSA-1 à exercer.

2. BSA-2009-1 (Deuxième Résolution de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2009, Troisième et Quatrième Résolutions du Conseil d'administration du 8 juillet 2009, Quatrième Résolution de l'Assemblée Générale du 5 février 2010, Vingt Huitième et Trentième Délibérations du Conseil d'administration du 22 avril 2010 et Sixième Résolution de l'Assemblée Générale du 22 avril 2010)

- 4.555 BSA-2009-1 ont été émis ;

- sur les 4.555 BSA-2009-1 émis, 3.036 BSA-2009-1 ont été attribués comme suit :
 - 1.518 BSA-2009-1 souscrits par Monsieur Jean-Claude CADUDAL ;
 - 506 BSA-2009-1 souscrits par Monsieur André-Michel BALLESTER ;
 - 506 BSA-2009-1 à Monsieur Peter STEINMANN, devenus caducs à la suite de la démission de son mandat d'administrateur ;
 - 506 BSA-2009-1 souscrits par Monsieur Michel FINANCE ;

- Au 31 décembre 2010, il reste un solde de 4.049 BSA-2009-1 pouvant être exercés dont :
 - 2.530 BSA-2009-1 attribués ;
 - 1.519 BSA-2009-1 émis mais non encore attribués ;

Si les 4.049 BSA-2009-1 étaient entièrement attribués, ces derniers deviendraient caducs au plus tard le 8 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

3. BSA-LI (Cinquième et Sixième Résolution de l'Assemblée Générale du 5 février 2010, Cinquième Délibération du Conseil d'administration du 22 avril 2010, Septième Délibérations du 7 juillet 2010)

- 4 BSA-LI ont été émis et attribués comme suit ;
 - 1 BSA-LI souscrit par FCPI UFF Innovation 5 ;
 - 1 BSA-LI souscrit par FCPI Europe Innovation 2006 ;
 - 1 BSA-LI souscrit par FCPR Truffle Capital II ;
 - 1 BSA-LI souscrit par FCPI Fortune ;

- Les 4 BSA-LI ont été exercés comme suit ;
 - 1 BSA-LI par FCPI UFF Innovation 5, donnant droit à 21.025 actions ordinaires;
 - 1 BSA-LI par FCPI Europe Innovation 2006, donnant droit à 11.375 actions ordinaires ;
 - 1 BSA-LI par FCPR Truffle Capital II, donnant droit à 9.175 actions ordinaires ;
 - 1 BSA-LI par FCPI Fortune, donnant droit à 2.200 actions ordinaires ;
- à ce jour, il ne reste plus aucun BSA-LI à exercer.

4. **BSA-OC (Trente deuxième et Trente troisième Résolutions de l'Assemblée Générale du 7 mai 2010, Neuvième Délibérations du Conseil d'administration du 7 juillet 2010)**

- 10.000 BSA-OC ont été émis et attribués comme suit ;
 - 2.105 BSA-OC souscrits par FCPI Fortune ;
 - 7.281 BSA-OC souscrits par FCPI UFF Innovation 7 ;
 - 614 BSA-OC souscrits par FCPI Innovation Pluriel ;
- Les 10.000 BSA-OC ont été exercés comme suit ;
 - 2.105 BSA-OC par FCPI Fortune, donnant droit à 2.245 actions ordinaires;
 - 7.281 BSA-OC par FCPI UFF Innovation 7, donnant droit à 7.766 actions ordinaires ;
 - 614 BSA-OC par FCPI Innovation Pluriel, donnant droit à 655 actions ordinaires ;
- à ce jour, il ne reste plus aucun BSA-OC à exercer.

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BSA -1 AG du 01/10/2008	6	6			6	0	
BSA-2009-1 AG du 08/07/2009	4.555	2.530-	506-	1.519		4.049	08/07/2019
BSA-LI AG du 05/02/2010	4	4			4	0	
BSA-OC AG du 07/05/2010	10.000	10.000			10.000	0	
TOTAL BSA	14.565	12.540	506	1.519	10.010	4.049	

II. LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE

1. **BCE-2009-1 (Troisième Résolution de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2009, Première Résolution du Conseil d'administration du 8 juillet 2009 et Troisième Résolution du Conseil d'administration du 9 septembre 2009)**

- 3.037 BCE-2009-1 ont été émis ;
- sur les 3.037 BCE-2009-1 émis, 3.037 BCE-2009-1 ont été attribués à Monsieur Marcello CONVITI qui ne les a pas exercés ;
- au 31 décembre 2010, il reste un solde de 3.037 BCE-2009-1 pouvant être exercés ;

- les 3.037 BCE-2009-1 deviendront caducs le 9 septembre 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

2. BCE-2009-2 (Quatrième Résolution de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2009 et Deuxième Résolution du Conseil d'administration du 8 juillet 2009, Trentième Délibération du Conseil d'administration du 22 avril 2010)

- 7.408 BCE-2009-2 ont été émis ;
- sur les 7.408 BCE-2009-2 émis, 7.408 BCE-2009-2 ont été attribués comme suit :
 - 1.620 BCE-2009-2 souscrits par Monsieur Patrick COULOMBIER ;
 - 861 BCE-2009-2 souscrits par Monsieur Marc GRIMME ;
 - 506 BCE-2009-2 souscrits par Monsieur Jean-Marc PARQUET ;
 - 506 BCE-2009-2 souscrits par Monsieur Paul KOHLER ;
 - 506 BCE-2009-2 souscrits par Monsieur Fabien BOUSQUET ;
 - 354 BCE-2009-2 souscrits par Monsieur Antoine CAPEL ;
 - 354 BCE-2009-2 souscrits par Madame Marion MELOT ;
 - 253 BCE-2009-2 souscrits par Monsieur Alexandre BLANC ;
 - 253 BCE-2009-2 souscrits par Madame Joëlle MONNIER ;
 - 253 BCE-2009-2 souscrits par Monsieur Pierre DA CRUZ ;
 - 203 BCE-2009-2 souscrits par Madame Hélène LEBRETON ;
 - 203 BCE-2009-2 souscrits par Monsieur Julien BACLET ;
 - 203 BCE-2009-2 souscrits par Monsieur Clément DUCROS ;
 - 203 BCE-2009-2 souscrits par Madame Karima DJABELLA ;
 - 101 BCE-2009-2 souscrits par Madame Nathalie BOTTEREAU ;
 - 101 BCE-2009-2 souscrits par Madame Rekia BENMERRAH ;
 - 101 BCE-2009-2 souscrits par Monsieur Yann MERY ;
 - 101 BCE-2009-2 souscrits par Monsieur Gregory MINGOT ;
 - 726 BCE-2009-2 à Monsieur Peter JANSEN qui ne les a pas encore souscrits.
- au 31 décembre 2010, il reste un solde de 7.408 BCE-2009-2 pouvant être exercés ;
- les BCE-2009-2 deviendront caducs le 8 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-2 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BCE 2009-1 AG du 08/07/2009	3.037	3.037	-	-	-	3.037	09/09/2019
BCE 2009-2 AG du 08/07/2009	7.408	6.682	-	726	-	7.408	08/07/2019
TOTAL BCE	10.445	9.719	-	726	-	10.445	

III. OBLIGATIONS CONVERTIBLES

1. OCA-2010 (Trentième et Trente et unième Résolution de l'Assemblée Générale du 7 mai 2010, Huitième Délibération du Conseil d'administration du 7 juillet 2010)

- 10.000 OCA-2010 ont été émises et attribuées comme suit ;
 - 2.105 OCA-2010 souscrites par FCPI Fortune ;
 - 7.281 OCA-2010 souscrites par FCPI UFF Innovation 7 ;
 - 614 OCA-2010 souscrites par FCPI Innovation Pluriel ;

- Les 10.000 OCA ont été converties comme suit ;
 - 2.105 OCA-2010 par FCPI Fortune, donnant droit à 22.453 actions ordinaires;
 - 7.281 OCA-2010 par FCPI UFF Innovation 7, donnant droit à 77.664 actions ordinaires ;
 - 614 OCA-2010 par FCPI Innovation Pluriel, donnant droit à 6.549 actions ordinaires ;

Tableau Récapitulatif OCA :

	Emises	Souscrites	Annulées	Réserve	Converties	Solde	Caducité
OCA-2010 AG du 07/05/2010	10.000	10.000	-	-	10.000	0	
TOTAL OCA	10.000	10.000	-	-	10.000	0	

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010

	<i>Pages</i>
- <i>Bilan Actif</i>	25
- <i>Bilan Passif</i>	26
- <i>Compte de résultat</i>	27 à 28
- <i>Annexe aux comptes annuels</i>	29 à 46

BILAN ACTIF EN EUROS		31/12/2010			31/12/2009
		Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (notes 4.1 et 4.2)				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concession, Brevets et droits similaires	946 873	646 761	300 112	431 219
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	24 000		24 000	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (notes 4.1 et 4.2)				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériels et outillage	2 991 238	1 141 558	1 849 680	922 508
	Autres immobilisations corporelles	891 313	140 399	750 914	653 868
	Immobilisations en cours	231 682		231 682	1 157 493
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) (notes 4.1 et 4.3)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	426 484	272	426 212	78 104	
	TOTAL II	5 511 590	1 928 990	3 582 600	3 243 191
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 916
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés				
	Autres créances (note 4.4)	5 695 270		5 695 270	1 880 508
	Capital souscrit – appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement (note 4.5)	7 074 426		7 074 426	461 455
	Instruments de trésorerie (note 4.6)	2 000 000		2 000 000	
	Disponibilités	2 341 397		2 341 397	251 382
	Charges constatées d'avance (3) (note 4.8.4)	353 995		353 995	213 270
	TOTAL III	17 465 088		17 465 088	2 808 532
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		22 976 678	1 928 990	21 047 688	6 051 723

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

316 331

BILAN PASSIF EN EUROS		31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 153 114) (note 4.7)	153 114	86 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport (notes 1 et 4.7)	25 779 449	8 163 750
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	- 4 722 004	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	- 7 736 485	- 4 722 004
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL I	13 474 075	3 527 996
AUTRES FONDS PROPRES	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées (note 4.8.1)	2 018 892	546 304
	TOTAL II	2 018 892	546 304
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges (notes 4.3 et 6.1.3)	18 357	4 500
	TOTAL III	18 357	4 500
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses (notes 4.4 et 4.8.1)	78 096	12 219
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION (note 4.4)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 186 770	923 676
	Dettes fiscales et sociales	834 804	511 441
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (note 4.4)	328 089	525 586	
Autres dettes (note 4.4)	5 448		
COMPTES DE REGULATI- ON	Produits constatés d'avance (1) (note 4.8.4)	103 157	
	TOTAL IV	5 536 364	1 972 923
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	21 047 688	6 051 723

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 460 802

1 972 923

COMPTE DE RESULTAT EN EUROS	31/12/2010			31/12/2009
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens				
Production vendue de Services				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation (note 5.1)			5 048 697	4 822 638
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			5 048 697	4 822 638
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes*			11 190 896	7 582 199
Impôts, taxes et versements assimilés			72 454	39 184
Salaires et traitements			2 497 603	1 950 008
Charges sociales			448 869	454 250
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (note 4.2)			1 227 259	701 501
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions (note 6.1.3)			13 857	4 500
Autres charges			80 001	74 979
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			15 530 940	10 806 620
1 – RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			- 10 482 243	- 5 983 982
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfices attribué ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				

PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	46 290	88 554
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change	1 126	75
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 391	1 713
TOTAL (V)	49 807	90 341
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	272	
Intérêts et charges assimilées (4)	63 346	12 278
Différences négatives de change	6 995	427
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (VI)	70 614	12 705
2 – RESULTAT FINANCIER (V-VI)	- 20 807	77 636
3 – RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	- 10 503 050	- 5 906 346
PRODUITS EXCEPTIONNELS (note 5.5)		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	30 731	200 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
TOTAL (VII)	30 731	200 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES (note 5.5)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	307	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	14 358	200 000
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	14 665	200 000
4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	16 066	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X) (note 5.3)	- 2 750 499	- 1 184 342
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	5 129 235	5 112 979
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 865 720	9 834 983
5 – BENEFICE OU PERTE (total des produits – total des charges)	- 7 736 485	- 4 722 004

- * Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
* Y compris : Redevance de crédit bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2010, dont le total est de 21 047 688 Euros et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est à néant et dégagant un déficit de 7 736 485 Euros.

L'exercice débute le 01/01/2010 et se termine le 31/12/2010, soit d'une durée de 12 mois contre 19 mois pour l'exercice comparatif.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 arrêtés par le conseil d'administration en date du 17 février 2011. Ils sont présentés en Euros sauf mention contraire.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité de la société est exclusivement consacrée à la recherche et au développement d'un produit innovant dans le secteur médical. Aucune commercialisation n'est prévue à court terme. La société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis 2008.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à sept augmentations de capital :

- 1) Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 5 février 2010 ont décidé l'augmentation du capital social d'un montant de 4 750 Euros pour le porter de 86 250 Euros à 91 000 Euros par émission de 4 750 actions de préférence de catégorie A d'une valeur nominale de 1 Euro, émises au prix unitaire de 200 Euros, soit avec une prime d'émission de 199 Euros par action, auxquelles sont attachés 4 750 bons de souscription d'actions de préférence de catégorie A « Ratchet » (les « ABSA-A »). La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 8 163 750 à 9 109 000 Euros.
- 2) L'exercice de 6 BSA-1 a permis la réalisation d'une deuxième augmentation de capital, en date du 8 avril 2010, d'un montant de 21 478 Euros, pour le porter de 91 000 Euros à 112 478 Euros, par émission de 21 478 actions de préférence de catégorie A d'une valeur nominale de 1 Euro, émises au prix unitaire de 1 Euro, auxquelles sont attachés 21 478 bons de souscription d'actions de préférence de catégorie A « Ratchet » (les « ABSA-A »).
- 3) L'exercice de 1 751 BSA-LI a permis la réalisation d'une troisième augmentation de capital, en date du 7 juillet 2010, d'un montant de 1 751 Euros, pour le porter de 112 478 Euros à 114 229 Euros, par émission de 1 751 actions de préférence de catégorie A d'une valeur nominale de 1 Euro, émises au prix unitaire de 1 Euro, auxquelles sont attachés 21 478 bons de souscription d'actions de préférence de catégorie A « Ratchet » (les « ABSA-A »).
- 4) La société a finalisé la procédure d'introduction de ses titres sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris. La première cotation est intervenue le 13 juillet 2010, entraînant la conversion des actions de préférence en actions ordinaires et la division du nominal par 25, (nominal ramené de 1 Euro à 0,04 Euro par augmentation du nombre d'actions de 114 229 à 2 855 725). La diffusion des titres dans le public a été réalisée par une augmentation de capital de 33 080 Euros, portant son montant de 114 229 Euros à 147 309 Euros, réalisée par émission de 827 002 actions ordinaires de 0,04 Euro de nominal. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 9 109 000 à 24 582 207 Euros, soit une augmentation de 15 473 207 Euros (avant déduction des frais d'émission).

Compte tenu d'un montant de 1 318 667 Euros de frais liés à l'augmentation de capital qui ont été déduits de la prime d'émission en application de la méthode de comptabilisation préférentielle, le montant net de l'augmentation de la prime d'émission au titre de cette augmentation de capital ressort à 14 154 540 Euros, cette dernière s'élevant par conséquent à 23 263 540 Euros.

- 5) Consécutivement à l'introduction en bourse, l'emprunt obligataire d'un montant de 2 000 000 Euros a été converti en 106 666 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,04 Euro, assorties d'une prime de conversion d'un montant unitaire de 18,71 Euros, comme prévu dans les modalités fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2010, portant le capital de 147 309 Euros à 151 576 Euros. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 23 263 540 à 25 259 273 Euros.
- 6) L'exercice de 10 000 BSA-OC a permis la réalisation d'une sixième augmentation de capital, en date du 12 juillet 2010, d'un montant de 427 Euros, pour le porter de 151 576 Euros à 152 002 Euros, par émission de 10 666 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,04 Euro, émises au prix unitaire de 0,04 Euro.
- 7) Enfin, la mise en œuvre de l'option de surallocation autorisée par l'Assemblée Générale du 7 mai 2010, dans le cadre de l'introduction des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris a entraîné une septième augmentation de capital, en date du 22 juillet 2010, d'un montant de 1 112 Euros, pour le porter de 152 002 Euros à 153 114 Euros, par émission de 27 802 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,04 Euro, émises au prix unitaire de 18,75 Euros, soit avec une prime d'émission de 18,71 Euros par action. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 25 259 273 à 25 779 449 Euros.

La société a en outre opté pour le Crédit d'Impôt Recherche pour la première fois au titre de l'année civile 2009. Cette option est maintenue pour l'exercice 2010. Le Crédit d'Impôt Recherche afférent à l'exercice 2010 a été comptabilisé sur la ligne « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat (détail en note 5.3 de la présente annexe) et figure sur la ligne « autres créances » du bilan .

La société a bénéficié au cours de la période d'avances remboursables pour un montant de 1 472 588 Euros et de deux subventions d'exploitation pour 4 297 697 Euros auprès d'OSEO et 750 000 Euros auprès du Conseil Général des Yvelines, qui ont été comptabilisées sur la ligne « Subventions d'exploitation » du compte de résultat (détail en note 5.1 de la présente annexe).

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le versement de la subvention OSEO correspondant à la période du 1^{er} novembre 2010 au 30 avril 2011 est intervenu le 3 janvier 2011 pour un montant total de 3 519 904 Euros, dont 1 207 587 Euros constatés à l'actif en produits à recevoir au 31 décembre 2010. Le montant total de la trésorerie après cet encaissement est donc porté à 14 935 727 Euros. Le détail de la variation de la trésorerie au cours de l'exercice est précisé en note 6.2.1.

Par ailleurs, le solde de la subvention octroyée par le Conseil Général des Yvelines, restant à percevoir au 31 décembre 2010 et qui a fait l'objet de la comptabilisation d'un produit à recevoir à cette date, a été encaissé en date du 4 février 2011 pour un montant de 300 000 Euros.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce – articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3.1. PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de la période ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général de 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de la période.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Président compte tenu, notamment, du niveau de la trésorerie et des instruments de trésorerie mobilisables au 31 décembre 2010 et des subventions (9 886K Euros dont 3 520K Euros versés le 3 janvier 2011) et avances remboursables (12 487K Euros) prévues dans le cadre du programme d'aide OSEO signé en 2009 et s'étalant sur une durée de 5 ans.

3.2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

3.2.1. Frais de recherche appliquée et de développement

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 19)

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

3.2.2. Immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Licences et logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Brevets	Linéaire	15 ans

3.2.3. Immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	9 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 6 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

3.2.4. Immobilisations financières

- Autres titres immobilisés

La société a conclu avec Dexia, au cours de l'exercice, un contrat de liquidité dont l'objet est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres Carmat sans entraver le fonctionnement régulier du marché et sans induire autrui en erreur. A ce titre, la société a mis à disposition de Dexia la somme de 300 000 Euros. Les actions propres acquises dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat de liquidité sont inscrites en immobilisations financières pour leur prix d'acquisition. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen officiel de bourse du dernier mois précédant la clôture.

- Autres immobilisations financières

Elles sont constituées :

- de dépôts de garantie versés enregistrés à leur valeur nominale et
- du solde des sommes versées au titre du contrat de liquidité sur actions propres.

3.2.5. Créances et dettes

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

3.2.6. Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

3.2.7. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement est constitué du prix d'achat et des coûts directement attribuables.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les Valeurs mobilières de placement comprennent des SICAV monétaires ainsi que des certificats de dépôt.

3.2.8. Instruments de trésorerie

Ils comprennent les comptes à terme figurant à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

3.2.9. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Valeurs mobilières de placement », « Instruments de trésorerie » et « Disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. L'analyse de la trésorerie ainsi définie est fournie au pied du tableau de flux de trésorerie.

3.2.10. Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les intérêts correspondant sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

3.2.11. Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

3.2.12. Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan.

3.2.13. Charges de sous-traitance

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

4. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

4.1. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Poste à poste	Acquisitions
Concessions, Brevets et droits Similaires (1)	826 649	38 958	81 266
Autres postes d'immobilisations Incorporelles			24 000
TOTAL	826 649	38 958	105 266
Installations techniques, Matériel et outillage industriel (2)	1 174 187	1 118 535	698 516
Installations générales, Agencements aménagement divers	535 053		145 655
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	173 207		38 352
Immobilisations corporelles en cours (3)	1 157 493		231 682
TOTAL	3 039 940	1 118 535	1 114 205
Autres titres immobilisés (4)			31 576
Autres immobilisations Financières (5)	78 104		316 804
TOTAL	78 104		348 380
TOTAL GENERAL	3 944 692	1 157 493	1 567 851

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Concessions, Brevets et droits similaires (1)			946 873	946 873
Autres postes d'immobilisations incorporelles			24 000	24 000
TOTAL			970 873	970 873
Installations techniques, Matériel et outillage industriel (2)			2 991 238	2 991 238
Installations générales, Agencements aménagement divers			680 708	680 708
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		955	210 605	210 605
Immobilisations corporelles en cours (3)	1 157 493	0	231 682	231 682
TOTAL	1 157 493	955	4 114 233	4 114 233
Autres titres immobilisés (4)			31 576	31 576
Autres immobilisations (5) financières			316 804	316 804
TOTAL			426 484	426 484
TOTAL GENERAL	1 157 493	955	5 511 590	5 511 590

- (1) Ce poste inclut un montant de 411 284 Euros, comptabilisé au titre de la quote-part de l'apport en nature effectué le 30 septembre 2008, d'un montant total de 960 000 Euros, correspondant à l'apport de brevets.
- (2) Ce poste inclut la mise en service de la salle blanche, pour un montant total de 924 195 Euros. Ce poste inclut également un montant de 548 716 Euros, comptabilisé au titre de la

quote-part de l'apport en nature effectué le 30 septembre 2008, d'un montant total de 960 000 Euros, correspondant à l'apport de matériels et outillages.

- (3) Le poste immobilisations corporelles en cours est constitué de matériel et outillage industriel pour un montant total de 231 682 Euros.
- (4) Ce poste inclut les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour 31 576 Euros
- (5) Ce poste inclut (i) les liquidités non investies en actions propres à la clôture dans le cadre du contrat de liquidité pour 284 755 Euros (ii) des dépôts de garantie pour un montant total de 110 153 Euros, principalement constitués des dépôts liés aux contrats de location des locaux

4.2. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Concessions, Brevets et droits similaires	395 430	251 331		646 761
TOTAL	395 430	251 331		646 761
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	251 679	889 879		1 141 558
Installations générales agencements aménagements divers	38 187	57 748		95 935
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 205	28 301	42	44 464
TOTAL	306 071	975 928	42	1 281 957
TOTAL GENERAL	701 501	1 227 259	42	1 928 718

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Concessions, Brevets et droits similaires	251 331				
TOTAL	251 331				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	889 879				
Installations générales agencements aménag. divers	57 748				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 301				
TOTAL	975 928				
TOTAL GENERAL	1 227 259				

4.3. ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires (1)	4 500	13 857			18 357
TOTAL	4 500	13 857			18 357
Dépréciation des autres titres immobilisés (2)		272			272
TOTAL		272			272
TOTAL GENERAL	4 500	14 129			18 629
Dont dotations et reprises d'exploitation		13 857			
Dont dotations et reprises financières		272			

(1) Voir note 6.1.3

(2) Correspond à la provision pour dépréciation des actions propres

4.4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	2 819 267	2 819 267	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 240 361	1 240 361	
Débiteurs divers (1)	1 635 642	1 635 642	
TOTAL	5 695 270	5 695 270	

(1) Ce poste inclut un produit à recevoir d'un montant total de 1 507 687 Euros, comptabilisé au titre des subventions à recevoir d'OSEO pour un montant de 1 207 687 Euros et du Conseil Général des Yvelines pour un montant de 300 000 Euros - voir note 5.1 de la présente annexe.

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	75 562		75 562	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 186 770	4 186 770		
Personnel et comptes rattachés	500 661	500 661		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	325 784	325 784		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 672	6 672		
Autres impôts taxes et assimilés	1 687	1 687		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	328 089	328 089		
Groupe et associés	2 534	2 534		
Autres dettes	5 448	5 448		
Produits constatés d'avance	103 157	103 157		
TOTAL	5 536 364	5 460 802	75 562	

4.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le montant total des Valeurs Mobilières de Placement figurant à l'actif du bilan s'élève à 7 074 426 Euros. Elles se composent de :

- SICAV monétaires françaises pour un montant de 1 041 136 Euros; ces SICAV (classées 1 sur l'échelle de risque allant de 1 à 6), sont cessibles à tout moment. Compte tenu de l'évolution du cours de ces SICAV, la valorisation du portefeuille à la clôture de l'exercice fait apparaître une plus value latente d'un montant de 2 960.75 Euros, évaluée selon la méthode du prix moyen pondéré ; par conséquent aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture ;
- Certificats de dépôts pour un montant de 6 000 000 Euros; il s'agit de six contrats souscrits en juillet 2010 et venant à échéance au 18 avril 2011 (4 200 000 Euros) et au 18 juillet 2011 (1 800 000 Euros). Les intérêts courus correspondant ont été comptabilisés à la clôture de l'exercice pour un montant de 33 290 Euros. Ces contrats sont négociables à tout moment sur le marché. Le prix de rachat s'établit donc en fonction des conditions du marché monétaire du moment.

4.6. INSTRUMENTS DE TRESORERIE

Les instruments de trésorerie correspondent aux comptes à terme pour un montant de 2 000 000 d'Euros; il s'agit de deux contrats souscrits en novembre 2010 et venant à échéance au 10 février 2011. Les intérêts courus correspondant ont été comptabilisés à la clôture de l'exercice pour un montant de 2 686 Euros. Ces placements ne présentent aucun risque sur le capital investi.

4.7. CAPITAL

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 12°)

4.7.1. Composition du capital social

Avant la division du nominal des actions et la transformation des actions préférentielles A en actions ordinaires, consécutivement à l'introduction des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris :

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en Euro	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires O	1.0000	49 998			49 998
Actions préférentielles A	1.0000	36 252	27 979		64 231
TOTAL		86 250	27 979		114 229

L'augmentation de capital du 05/02/2010 a donné lieu à la création de 4 750 actions préférentielles de catégorie A, d'une valeur nominale unitaire de 1 Euro.

L'augmentation de capital, par exercice de BSA-1, intervenue au cours du mois d'avril 2010, a donné lieu à la création de 21 478 actions préférentielles de catégorie A, d'une valeur nominale unitaire de 1 Euro.

L'augmentation de capital, par exercice de BSA-LI, intervenue le 07/07/2010, a donné lieu à la création de 1 751 actions préférentielles de catégorie A, d'une valeur nominale unitaire de 1 Euro.

A l'occasion de l'introduction en bourse de la société, les actions préférentielles de catégorie A ont été converties en actions ordinaires, à raison d'une action ordinaire pour une action préférentielle et le nominal a

été divisé par 25, (nominal ramené de 1 Euro à 0,04 Euro par augmentation du nombre d'actions de 114 229 à 2 855 725)

Après la division du nominal des actions et la transformation des actions préférentielles A en actions ordinaires, consécutivement à l'introduction des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris :

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en Euro	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	0.04	2 855 725	972 136		3 827 861
TOTAL		2 855 725	972 136		3 827 861

L'augmentation de capital du 12/07/2010, consécutive à l'introduction des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, a donné lieu à la création de 827 002 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 0,04 Euro.

L'augmentation de capital, suite à la conversion de l'emprunt obligataire, intervenue le 12/07/2010 a donné lieu à la création de 106 666 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 0,04 Euro.

L'augmentation de capital, par l'exercice de BSA-OC, intervenue le 12/07/2010 a donné lieu à la création de 10 666 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 0,04 Euro.

L'augmentation de capital du 22/07/2010, consécutive à la mise en œuvre de l'option de surallocation dans le cadre de l'introduction des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, a donné lieu à la création de 27 802 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 0,04 Euro.

4.7.2. Variation des capitaux propres

	Capitaux propres à l'ouverture de la période	3 527 996
05/02/2010	Augmentation de capital par apport en numéraire	+ 950 000
04/04/2010	Augmentation de capital par exercice de BSA-1	+ 21 478
07/07/2010	Augmentation de capital par exercice de BSA-LI	+ 1 751
12/07/2010	Augmentation de capital suite à l'introduction des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris	+ 15 506 288
12/07/2010	Déduction des frais d'augmentation de capital	- 1 318 667
12/07/2010	Augmentation de capital par la conversion de l'emprunt obligataire	+ 2 000 000
12/07/2010	Augmentation de capital par l'exercice de BSA-OC	+ 427
22/07/2010	Augmentation de capital suite à la mise en œuvre de l'option de surallocation	+ 521 288
31/12/2010	Résultat de l'exercice clos le 31/12/2010	- 7 736 485
	Capitaux propres à la clôture de la période	13 474 075

4.7.3. Bons de souscription d'actions

4.7.3.1. BSA-1

Lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} octobre 2008, 6 BSA-1 ont été émis et attribués, donnant droit de souscrire à 21 478 nouvelles actions de préférence de catégorie A de la Société auxquelles sont attachés 21 478 BSA-Ratchet.

Les 6 BSA-1 ont été exercés en 2010, entraînant la création de 21 478 actions nouvelles de catégorie A, converties en 536 950 actions ordinaires suite à la division de la valeur nominale des actions intervenue après

la première cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris le 13 juillet 2010.

4.7.3.2. BSA-Ratchet (attachés aux actions de préférence A)

A chaque action de la catégorie préférentielle A est attachée un Bon de Souscription d'Actions « Ratchet » de valeur d'émission nulle et à échéance 10 ans à compter de la date d'émission.

Un total de 27 979 BSA-Ratchet a été créé au cours de l'exercice, conséquence de la création de 27 979 actions nouvelles de catégorie préférentielle A portant le total des BSA-Ratchet de 36 252 à 64 231.

Suite à la première cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris intervenue le 13 juillet 2010, l'intégralité des actions de préférence de catégorie A émises par la Société ont été converties en actions ordinaires, les titulaires des actions de préférence de catégorie A ayant par ailleurs renoncé à l'intégralité des 64 231 BSA-Ratchets attachés aux actions de préférence de catégorie A.

4.7.3.3. BSA-LI (Lead Investor)

Lors de l'Assemblée Générale du 5 février 2010, 4 BSA-LI ont été émis et attribués, donnant droit de souscrire à 1 751 nouvelles actions de préférence de catégorie A de la Société auxquelles sont attachés 1 751 BSA-Ratchet.

Les 4 BSA-LI ont été exercés le 7 juillet 2010, entraînant la souscription de 1 751 actions nouvelles de préférence de catégorie A, converties en 43 775 actions ordinaires suite à la division de la valeur nominale des actions intervenue après la première cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris le 13 juillet 2010.

4.7.3.4. BSA 2009-1

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du 8 juillet 2009, 4 555 BSA 2009-1 ont été émis, parmi lesquels 1 519 BSA 2009-1 n'ont pas été attribués. Ces 1 519 BSA 2009-1 non attribués sont devenus caducs le 08/01/2011.

4.7.3.5. BSA-OC

Lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2010, 10 000 BSA-OC ont été émis et attribués, donnant droit de souscrire à 10 666 nouvelles actions ordinaires de la Société.

Les 10 000 BSA-OC ont été exercés le 12 juillet 2010, entraînant la souscription de 10 666 actions nouvelles de la Société.

4.7.3.6. Tableau Récapitulatif des BSA

	Emis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BSA-1 AG du 01/10/2008	6	6	-	-	6	-	31/03/10
BSA-LI AG du 05/02/2010	4	4	-	-	4		(1)
BSA-Ratchet Attachés aux actions A	64 231	64 231	64 231-	-	-	-	(2)
BSA-2009-1	4 555	2 530	506	1 519 (caducité le	-	4 049	08/07/19

AG du 08/07/2009				08/01/11)			
BSA-OC	10 000	10 000			10 000		
TOTAL BSA	78 796	76 771	64 737	1 519	10 010	4 049	

(1) Avant la réalisation de tout financement en numéraire reçu par la Société

(2) 10 ans à compter de la date d'émission

4.7.4. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE)

4.7.4.1. BCE 2009-1

Lors de l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du 8 juillet 2009, 3 037 BCE 2009-1 ont été émis. Les 3 037 BCE 2009-1 ont été attribués lors du Conseil d'Administration du 9 septembre 2009 puis intégralement souscrits.

4.7.4.2. BCE 2009-2

Lors de l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du 8 juillet 2009, 7 408 BCE 2009-2 ont été émis et intégralement attribués, dont 6 682 ont été souscrits.

4.7.4.3. Tableau Récapitulatif des BCE

	Emis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BCE 2009-1							
AG du 08/07/2009	3 037	3 037	-	-	-	3 037	09/09/19
BCE 2009-2							
AG du 08/07/2009	7 408	6 682	-	726	-	7 408	08/07/19
TOTAL BCE	10 445	9 719	-	726	-	10 445	

4.8. AUTRES DETAILS DU BILAN

4.8.1. Avances conditionnées

Le poste d'avances conditionnées est constitué des avances remboursables reçues d'OSEO, dont le montant total à la clôture de la période est de 2 018 892 Euros. La Note 6.1.1, ci-après, précise les conditions de remboursement de ces avances.

Elles portent intérêts au taux contractuel de 5,59%. Les intérêts courus à la clôture de la période s'élèvent à 75 562 Euros.

4.8.2. Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances (1)	1 507 687
TOTAL	1 507 687

(1) Ce poste inclut un produit à recevoir d'un montant total de 1 507 687 Euros, comptabilisé au titre des subventions à recevoir d'OSEO pour un montant de 1 207 687 Euros et du Conseil Général des Yvelines pour un montant de 300 000 Euros, dont le détail est présenté en note 5.1 de la présente annexe.

4.8.3. Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	75 562
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 285 494
Dettes fiscales et sociales	451 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	83 934
TOTAL	2 896 754

4.8.4. Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	353 995
TOTAL	353 995

Le poste charges constatées d'avance inclut notamment les éléments suivants :

- La quote-part des loyers de l'année 2011 facturés en 2010, pour un montant total de 111 363 Euros ;
- La quote-part des redevances de licences informatiques de l'année 2011 facturées en 2010, pour un montant total de 48 015 Euros ;
- Un montant de 113 492 Euros correspondant à la différence entre les factures comptabilisées au titre des dépenses de recherche & développement (frais d'études et de sous-traitance) et le pourcentage d'avancement des prestations considérées en date du 31 décembre 2010.

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	103 157
TOTAL	103 157

4.8.5. Informations concernant les entreprises liées

Les postes suivants du bilan intègrent des sommes concernant les entreprises liées :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 793 024
--	-----------

5. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Le montant total des subventions d'exploitation comptabilisées en produits sur l'exercice s'élève à 5 048 697 Euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

- OSEO : montant total de 4 297 697 Euros comptabilisé au compte de résultat de l'exercice sur la ligne « Subventions d'exploitation ». Ce montant correspond aux subventions accordées par OSEO, au titre des dépenses couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2010, pour un montant net 3 090 110 Euros et à la quote-part de subvention encaissée le 3 janvier 2011 et correspondant aux dépenses engagées pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2010, soit 1 207 587 Euros, figurant à l'actif en produits à recevoir au 31 décembre 2010.

- Conseil Général des Yvelines : montant total de 750 000 Euros, comptabilisé au compte de résultat de l'exercice, sur la ligne « Subventions d'exploitation ». Ce montant correspond au solde de la subvention octroyée à la société, dont 450 000 Euros ont été reçus sur l'exercice et 300 000 Euros le 4 février 2011. L'ensemble des dépenses de recherche ayant été engagé au 31 décembre 2010, l'intégralité de la subvention a été reconnue en résultat.

- Subventions diverses : montant reçu de 1 000 Euros, comptabilisé au compte de résultat de l'exercice, sur la ligne « Subventions d'exploitation »

5.2. FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges. Elles se sont élevées à 9 419 345 Euros en 2010 contre 5 505 263 Euros lors de l'exercice précédent.

5.3. CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le compte de résultat de la période fait apparaître un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 2 750 499 Euros, décomposé comme suit :

- 2 819 267 Euros au titre du Crédit d'Impôt Recherche pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010
- - 68 768 Euros au titre de la régularisation du Crédit d'Impôt Recherche de l'année 2009, par comparaison entre le montant comptabilisé à la clôture de l'exercice 2009 (1 184 342 Euros) et le montant remboursé par l'administration fiscale (1 115 574 Euros)

5.4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 75 430 Euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires au titre du contrôle légal des comptes : 21 000 Euros
- honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 : 54 430 Euros.

En 2010, les honoraires facturés au titre des missions accessoires sont principalement relatifs aux travaux de vérification sur le prospectus d'introduction en bourse.

5.5. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant
Produits exceptionnels	
- Cession d'immobilisation	955
- Cession d'action propre	29 776
TOTAL	30 731
Charges exceptionnelles	
- Cession d'immobilisation	913
- Cession d'action propre	13 445
- Amendes et pénalités	307
TOTAL	14 665

6. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

6.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

6.1.1. Engagements donnés

Le montant total des commandes signées par la société à la clôture de la période, portant sur des éléments non encore livrés ou réalisés s'élève à 7 368 846 Euros.

Un montant de 1 472 588 Euros d'avance remboursable a été reçu au cours de l'exercice, s'ajoutant aux 546 304 Euros perçus avant le 1^{er} janvier 2010, soit un total de 2 018 892 Euros reçu au 31 décembre 2010. Cette somme est remboursable sous condition d'atteinte d'un chiffre d'affaires au moins égal à 38 000 000 Euros. Le contrat OSEO prévoit des versements complémentaires sous conditions, par conséquent le montant total des remboursements pourrait excéder le montant de l'avance initialement accordée.

La société a signé en date du 24 juin 2008 un contrat de redevances avec le professeur Alain Carpentier et Matra Défense, respectivement actionnaires à hauteur de 14.3% et de 32.6% au 31 décembre 2010. Dans le cadre de ce Contrat, la Société s'engage à verser au Professeur Alain Carpentier et à Matra Défense 2% du produit net des ventes du Cœur Artificiel "Carmat" fabriqué et distribué par Carmat SAS, ce montant devant être réparti entre les deux bénéficiaires au prorata de leur part respective dans le capital de la Société à la date de sa création. Ces redevances seront payables tous les 6 mois dans les trente jours suivant la fin de chaque période de six mois, et ce à partir de la première commercialisation du Cœur Artificiel "Carmat" et jusqu'à l'expiration des brevets présentés en Annexe 1 du Contrat.

La Société est par ailleurs autorisée à racheter à tout moment le droit de bénéficier de ces redevances pour un montant de 30 000 000 Euros réduit des redevances déjà versées au titre de ce contrat, ce montant total se répartissant entre les deux bénéficiaires au prorata de leur part respective dans le capital de la Société à la date de sa création. Ce montant de 30 000 000 Euros est indexé sur l'Indice du Prix à la Production de l'Industrie des Services aux Entreprises - Matériel médicochirurgical et d'orthopédie-exportation zone Euro.

Les droits ainsi alloués au professeur Alain Carpentier et à Matra Défense sont incessibles.

Au 31 décembre 2010, la commercialisation du Cœur Artificiel "Carmat" n'ayant pas commencé, aucune redevance n'a été payée par le Société au titre du Contrat.

6.1.2. Engagements reçus

Le contrat OSEO prévoit le versement d'une somme totale de 17 443 milliers d' Euros au titre de subventions, dont 9 886 milliers d' Euros restent à percevoir d'ici à 2013. Sur ce solde à percevoir, 3 519 904 Euros ont été reçus le 3 janvier 2011, correspondant pour 1 207 587 Euros aux subventions à recevoir comptabilisées à l'actif au 31 décembre 2010 et pour 2 312 317 Euros à des produits qui seront acquis sur l'exercice 2011.

Il prévoit en outre le versement d'une somme totale de 14 507 324 Euros au titre d'avances remboursables, dont 12 486 906 Euros restent à percevoir d'ici à 2013.

6.1.3. Engagements en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

En application de la méthode préférentielle, la provision pour engagements de retraite a été comptabilisée à la date du 31 décembre 2010.

Les hypothèses de calcul retenues ont été les suivantes :

- Méthode des droits proratisés temporis, conformément au règlement 2003 R-01 du CNC ;
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié, à 62 ans (non cadres) ou 65 ans (cadres) ;
- Progression des salariés de 2% par an ;
- Taux de rotation lent ;
- Taux d'actualisation de 5% par an ;

Le montant global de la provision s'élève à 18 357 Euros à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2010, en hausse de 13 857 Euros sur l'exercice.

6.2. AUTRES INFORMATIONS

6.2.1. Tableau de flux de trésorerie

	Exercice 2008/2009	Au 31/12/2010
Résultat net	- 4 722 004	- 7 736 485
Dotations aux amortissements et provisions	706 001	1 241 387
Reprises sur amortissements et provisions	-	-
Plus ou moins values sur cession d'actif	-	42
Subventions d'investissements virées au résultat	-	-
Capacité d'autofinancement	- 4 016 003	- 6 495 140
Dettes fiscales et sociales	511 441	323 363
Dettes fournisseurs	923 676	3 065 597
Autres dettes	-	5 448
Produits constatés d'avance	-	103 157
Stocks et en-cours	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	- 1 916	1 916
Autres créances	- 1 880 508	- 3 814 762
Créances clients	-	-
Charges constatées d'avance	- 213 270	- 140 725
Décalages de trésorerie d'exploitation (variation du BFR)	- 660 577	- 456 006
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	- 4 676 580	- 6 951 146
Acquisition d'immobilisations corporelles	- 1 554 353	- 1 114 205
Acquisition d'immobilisations incorporelles	- 826 649	- 105 266
Acquisition d'immobilisations financières	- 78 104	- 348 380
Produit de cession d'immobilisations	-	955
Trésorerie liée aux opérations d'investissements	- 2 459 106	- 1 566 896
Augmentation de capital	86 250	62 597
ORA/BSA	-	-
Prime d'émission	7 203 750	15 619 966
Incorporation des comptes courants	-	-
Dettes financières et avances conditionnées (1)	558 523	3 538 465
Trésorerie résultant des opérations de financement	7 848 523	19 221 028
Variation de la Trésorerie et équivalents de trésorerie	712 837	10 702 986
Trésorerie et équivalents de trésorerie - initiale (note 3.9.10)	-	712 837
Trésorerie et équivalents de trésorerie - finale (note 3.9.10)	712 837	11 415 823

(1) L'emprunt obligataire émis pour 2M€ a été converti en actions et ne figure donc plus en emprunts au 31.12.10

6.2.2. Informations relatives aux dirigeants

- Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ou avance n'a été alloué aux dirigeants de la société au cours de l'exercice, selon les dispositions prévues à l'article R. 123-197 du Code de commerce.

- Rémunération des dirigeants

Le total des rémunérations versées aux administrateurs sous forme de jetons de présence s'élève à 80 000 Euros au titre de l'exercice.

Le total des rémunérations allouées aux membres des organes de direction sur l'exercice s'élève à 722 628 Euros et se décompose comme suit :

Salaires bruts	503 179
Avantages en nature	26 345
Bonus	193 104
Rémunérations totales	722 628

6.2.3. Accroissements et allègements dette future d'impôt

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-24°)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables (1)	17 591 697

(1) Ce montant comprend :

- Le report de la perte fiscale dégagée lors de l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour un montant de 5 855 476 Euros ;
- La perte fiscale dégagée au titre de l'exercice 2010, pour un montant de 11 736 222 Euros.

6.2.4. Effectif moyen

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

	Personnel salarié
Cadres	22
Agents de maîtrise et techniciens	1
Employés	3
Total	26

6.2.5 Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2010, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 875,5 heures.

CARMAT SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Lison Chouraki
53, avenue Hoche
75008 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Actionnaires

CARMAT SA

36, Avenue de l'Europe
78941 Velizy-Villacoublay

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et par décision des associés du 16 octobre 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Carmat SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 7 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Lison Chouraki

Pierre Riou